

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES**  
**COMPTE-RENDU - SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Nombre conseillers en exercice	47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	4 avril 2013
Nombre conseillers présents	28	Date de l'affichage du procès-verbal	18 avril 2013
dont : conseillers titulaires	22		
conseillers suppléants	6		

L'an deux mille treize, le onze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Alain Desplanques, 1er Vice-Président.

Etaients présents : Mmes et MM. DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène, MELLET Daniel, Vices-Présidents, BOUSSARD Jean-Luc, MENDES Thierry, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, POULAIN Joseph, CHOLOT Guy, LAIDET Serge, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, FERRIER Christian, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, BOISNEL Jean, MABIRE Caroline, MARGUERIE Jacques.

Membres suppléants : Mmes et MM. MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), LAISNE Alain (suppléant de LECOURT Stéphane), GALLET Max (suppléant de SCALLE Gilbert), SONILHAC Michelle (suppléante de LECHEVALIER Alain), HAMEL Armand (suppléant de FLAMBARD Geneviève), PATRIX Hubert (suppléant de LECAILLON Alain),

Absents excusés : Mmes et M. GOSELIN Jean-Paul, Président, BLONDET Renaud, CANDONI Pierre, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, FEUILLY Emile, LECOEUR Raymond, BROQUET Patrick, DESPREZ Thierry, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, BONIAKOS Dimitri, LECHEVALIER Alain, FLAMBARD Geneviève, D'HULST Francis, MOUCHEL Fabrice, PILLET Denis, LECAILLON Alain, LAUNEY Stéphane, LOZOUET Roger, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, TARDIF Thierry.

Secrétaire de séance : M. LAIDET Serge

Le quorum étant atteint, M. le Vice-Président ouvre la séance et présente à M. le Président, actuellement indisponible, ses meilleurs vœux de rétablissement.

M. le Vice-Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance. Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 7 mars 2013.

Compte-rendu délégations

- *Délégation au bureau communautaire :*

o Entretien des espaces verts 2013/2015

- Lot 1 - entretien des tronçons de sentiers de randonnées : entreprise la Vie au Jardin pour un montant de 8 742.76 € TTC pour l'année 2013
- Lot 2 - entretien des espaces verts : entreprise Paysage Normand pour un montant de 31 155.80 € TTC pour l'année 2013

o Mise en place rampe d'accès provisoire à la base nautique de Portbail : marché attribué à la société EUROVIA pour un montant de 28 261.75 € HT.

## 1. BUDGET ORDURES MENAGERES

### - Affectation du résultat 2012 :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2012 du budget du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	352 357.16 €
Section d'investissement : excédent	171 940.73 €
<b>Résultat net 2012</b>	<b>524 297.89 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des 27 votants décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 comme suit :

. c/002R - excédent de fonctionnement reporté..... 352 357.16 €

Arrivée de M. Max Gallet (28 votants)

### - Budget primitif 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2013 du service ordures ménagères étudié par la Commission des Finances du 02 avril 2013 :

section d'exploitation

Dépenses		Recettes			
011	Charges à caractère général	631 000.00	042 Opérations d'ordre entre sections	22 407.27	
012	Charges personnel	420 000.00	70	Ventes produits	1 204 000.00
022	Dépenses imprévues	6 057.58	77	Produits exceptionnels	79 000.00
023	Virement section invest	251 509.02	002	Excédent antérieur reporté	352 357.16
65	Autres charges gestion courante	64 000.00			1 657 764.43
66	Charges financières	240.31			
67	Charges exceptionnelles	20 000.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	264 957.52			
		1 657 764.43			

section d'investissement

Dépenses		Recettes			
020	Dépenses imprévues	0.00	001	Résultat investissement reporté	171 940.73
040	Opérations d'ordre entre sections	22 407.27	021	Virement section fonctiont	251 509.02
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00	10	Dotations fonds divers réserves	77 000.00
21	Immobilisations corporelles	13 000.00	13	Subventions d'investissement	0.00
	Total des opérations d'équipement	720 000.00	040	Opérations d'ordre de transfert	264 957.52
		765 407.27			765 407.27

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Vice-Président et de la Commission de Finances du 02 avril 2013, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le budget primitif 2013 du service ordures ménagères de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 657 764.43 € en section d'exploitation et à 765 407.27 € en section d'investissement.

### - Lancement consultations :

M. le Vice-Président en charge du service ordures ménagères rappelle que la Communauté de Communes de la Côte des Isles assure en régie directe, sur l'ensemble de son territoire, la collecte des déchets ménagers et assimilés ainsi que la collecte sélective en porte-à-porte des matériaux recyclables sur la commune de Barneville-Carteret.

Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes dispose d'un parc de véhicules composé de :

- Deux bennes à ordures ménagères antérieures à la fusion des Communautés de Communes de la région de Portbail et du canton de Barneville-Carteret,
- Deux bennes à ordures ménagères acquises en 2008 et 2011.

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules, il est envisagé de remplacer les deux bennes vieillissantes et non conformes aux normes et prescriptions de sécurité actuellement en vigueur, par l'acquisition d'un nouveau véhicule de collecte.

La Communauté de Communes de la Côte des Isles envisage, par ailleurs, d'optimiser le fonctionnement des déchetteries de Portbail et des Moitiers d'Allonne en assurant par ses propres moyens techniques et humains les rotations des bennes métalliques destinées à la collecte des végétaux et des gravats.

Pour se faire, il convient de disposer d'un véhicule spécifique et équipé d'un bras de levage de type ampliroll. Il est précisé que l'acquisition de ce type de véhicule engendrerait une minoration significative de la contribution annuelle versée au Syndicat Mixte Cotentin Traitement (SMCT) estimée à 32 000 € TTC (base marché 2013).

De plus, ce véhicule pourrait être affecté aux services techniques et être utilisé, en complément de la pelle hydraulique MECALAC acquise fin 2012, pour du transport d'agrégats et de matériaux divers au profit des communes membres.

Aussi, compte tenu des règles du Code des Marchés Publics en vigueur, M. le Vice-Président propose d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour la fourniture et le carrossage d'une benne à ordures ménagères et d'un camion porteur équipé d'un bras de type ampliroll conformément aux dispositions de ce Code, tant pour la passation des marchés à intervenir que pour leur exécution.

Conformément aux dispositions réglementaires, un dossier de consultation des entreprises est constitué à cet effet. Il comprend les documents suivants :

- 1 - A.E. (Acte d'Engagement) ;
- 2 - C.C.A.P. (Cahiers des Clauses Administratives Particulières) ;
- 3 - C.C.T.P. (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) ;
- 4 - Détail estimatif ;
- 5 - Bordereau des prix ;
- 6 - Pièces particulières, annexes éventuelles.

Le marché est présenté selon l'allotissement suivant :

- Lot n°1 : Fourniture de deux châssis porteurs
- Lot n°2 : Fourniture et carrossage d'une benne à ordures ménagères
- Lot n°3 : Fourniture et carrossage d'un bras de levage de type ampliroll

Les sociétés intéressées pourront retirer gratuitement le dossier correspondant en un seul exemplaire auprès du secrétariat de la Communauté de Communes de la Côte des Isles ou sur la plateforme dématérialisée [marches-publics-manche.fr](http://marches-publics-manche.fr).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 1 abstention :

- approuve le Dossier de Consultation des Entreprises tel qu'il lui est présenté,
  - autorise M. le Président à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert,
  - précise que compte tenu des différents délais de procédure, de carrossage et de livraison, les marchés seront supposés exécutés fin 2013 et début 2014.
- Vente bacs roulants de 1 100 litres : M. le Vice-Président en charge du service ordures ménagères indique que plusieurs bacs roulants de 1 100 litres sont inutilisés et peuvent être vendus. Il précise que le produit de cette vente pourra permettre d'entretenir le parc de bacs restant à l'actif de la Communauté de Communes. (prix envisagé : 40 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la vente de bacs roulants de 1 100 l,
- décide de fixer le prix de vente à 40 € TTC l'unité,

- autorise M. le Président à réaliser toutes les démarches liées à ces cessions et à procéder aux écritures d'ordre comptable nécessaires.

## 2. **BUDGET SITE TOURISTIQUE DE FIERVILLE LES MINES**

### - Participation budget général 2013 :

Vu l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la suppression de toute prise en charge par le budget communautaire aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs,

M. le Vice-Président propose que le budget général 2013 prenne en charge une partie des dépenses de ce budget, soit un montant de 64 000 € pour la section d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 27 voix pour et 1 abstention :

- autorise la participation du budget général 2013 à la section d'exploitation du budget du site touristique de Fierville les Mines à hauteur de 64 000 €,
  - décide d'inscrire ce montant au Budget Primitif 2013 du budget général.
- Budget primitif 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2013 du site touristique de Fierville les Mines étudié par la Commission des Finances du 02 avril 2013.

#### Section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	55 680.00	002	Excédent reporté	0.00
012	Charges de personnel	58 000.00	70	Vente de produits fabriqués	70 700.00
65	Autres charges gestion courante	4.00	74	Subvention d'exploitation	64 000.00
66	Charges financières	500.00	75	Autres produits	6 154.00
023	Virement section invest.	9 429.00	042	Opérations d'ordre entre sections	4 908.00
042	opérations d'ordre entre sections	22 149.00			145 762.00
		145 762.00			

#### Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
020	Dépenses imprévues	1 783.51	021	Virement section exploitation	9 429.00
040	Opérations d'ordre entre sections	4 908.00	040	Opération d'ordre entre sections	22 149.00
16	Emprunts et dettes assimilées	8 800.00	10	Fonds et dotations diverses	0.00
21	Immobilisations corporelles	12 700.00	13	Subventions d'investissement	0.00
23	Immobilisations en cours	1 050.00	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
001	Solde investissement reporté	2 336.49	001	Solde d'investissement reporté	0.00
		31 578.00			31 578.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Vice-Président et de la Commission Finances du 02 avril 2013, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2013 du Site Touristique de Fierville les Mines qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 145 762.00 € en section d'exploitation et à 31 578.00 € en section d'investissement.

- Tarifs produits : M. le Vice-Président présente la liste de nouveaux produits à mettre en vente sur le site touristique de Fierville les Mines à compter du 15 avril 2013 :

Désignation produit	PV TTC	PV HT
<b>LIBRAIRIE</b>		
Boujou de Normandie	15.20 €	14.41 €
Le Cotentin	8.00 €	7.58 €
Tes légendes de Normandie	3.90 €	3.70 €
Normandises	13.20 €	12.51 €
Chansons Normandes	15.00 €	14.22 €
Dictionnaire normand-français	46.00 €	43.60 €
Collection les vieux métiers	11.50 €	10.90 €
Les races normandes	4.90 €	4.64 €
Les plantes de Normandie	34.00 €	32.23 €
Dico des légumes et fleurs démodés	23.00 €	21.80 €
Les villes normandes et leurs spécialités	19.90 €	18.86 €
Le Cotentin regards en la presqu'île	33.00 €	31.28 €
Plumes nordiques	34.00 €	32.23 €
La belle histoire moulins France et Ndie	18.00 €	17.06 €
La belle histoire moulins Manche	15.00 €	14.22 €
Châteaux et manoirs	24.00 €	22.75 €
Les églises de la Manche	18.00 €	17.06 €
Recettes et tours de main en Ndie	9.00 €	8.53 €
La Manche des tokés Y.Leflot	15.00 €	14.22 €
<b>DIVERS</b>		
Jeu 7 familles trésors de Normandie	4.90 €	4.10 €
Cartes postales Heula	1.00 €	0.84 €
Cartes postales régionales	1.00 €	0.84 €
Autocollants voitures Heula	3.50 €	2.93 €
Posters Agnès Sagaert unité	5.00 €	4.18 €
Offre posters 4 achetés + 1 gratuit	20.00 €	16.72 €
Pot marmite fleur de sel 125 g	6.00 €	5.69 €
Magnets Photo moulin	3.00 €	2.51 €
Sac à pain tissus	5.90 €	4.93 €
<b>DEPOT VENTE</b>		
cubes bois animaux	6.00 €	5.02 €
battoirs peint moulin	22.50 €	18.81 €
Champignon taille 1	6.00 €	5.02 €
Champignon taille 2	7.50 €	6.27 €
Champignon taille 3	9.00 €	7.53 €
Tableau peint sur bois	27.00 €	22.58 €
Tableau peint sur bois	30.00 €	25.08 €
Tableau peint sur bois	37.50 €	31.35 €
Tableau peint sur bois	40.00 €	33.44 €
Tableau peint sur bois	45.00 €	37.63 €
Tableau peint sur bois	52.50 €	43.90 €
Tableau peint sur bois	60.00 €	50.17 €
Tableau peint sur bois	67.50 €	56.44 €
Tableau peint sur bois	90.00 €	75.25 €
Portbail J. Lechevalier	33.60 €	31.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide l'application des tarifs HT ci-dessus à compter du 15 avril 2013.

### 3. **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Budget primitif 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2013 étudié par la Commission des Finances du 02 avril 2013.

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	35 335.09	70	Ventes produits	144 022.50
012	Charges personnel	13 700.00	75	Autres produits de gestion courante	4.00
014	Atténuation de produits	403.20	042	Opérations d'ordre entre sections	198.00
65	Autres charges de gestion courante	600.00	002	Excédent antérieur reporté	0.00
66	Charges financières	20 294.00			144 224.50
023	Virement section investissement	61 431.15			
042	Opérations d'ordre entre sections	491.00			
002	Résultat antérieur reporté	11 970.06			
		144 224.50			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
16	Remboursement d'emprunts	45 040.00	10	Dotations, réserves	0.00
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00	13	Subventions d'investissement	777 442.00
21	Immobilisations corporelles	18 000.00	16	Emprunts et dettes assimilées	316 307.00
23	Immobilisations en cours	810 020.00	021	Virement section fonct	61 431.15
040	Opérations d'ordre entre sections	198.00	040	Opération d'ordre entre sections	491.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
001	Résultat antérieur reporté	276 413.15			1 155 671.15
		1 155 671.15			

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Vice-Président et de la Commission Finances du 02 avril 2013, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2013 du service assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 144 224.50 € en section d'exploitation et 1 155 671.15 € en section d'investissement.

**4. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

- Participation budget général 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2013 du SPANC étudié par la commission Finances le 02 avril dernier. Il souligne les frais forfaitaires du service, à savoir les permanences, la communication, la restitution des données, charges qui doivent être supportées par le budget de l'année 2013. Conformément à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Vice-Président propose que le budget général prenne en charge une partie des dépenses du SPANC, soit un montant de 16 000 € pour l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la participation du budget général au budget SPANC d'un montant de 16 000 € pour l'exercice 2013,
- décide d'inscrire ce montant au budget primitif du budget général 2013.
- Budget primitif 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2013 du service public d'assainissement non collectif étudié par la Commission des Finances du 02 avril 2013.

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	361 609.20	002	Excédent antérieur reporté	0.00
012	Charges personnel	13 700.00	70	Ventes produits	190 100.00
65	Autres charges gestion courante	402.00	74	Dotations et participations	192 400.00
67	Charges exceptionnelles	100.00			382 500.00
002	Excédent antérieur reporté	6 688.80			
		382 500.00			

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Vice-Président et de la Commission de Finances du 02 avril 2013, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2013 du SPANC qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 382 500 € en section d'exploitation.

## 5. OFFICE DE TOURISME

- Approbation budget supplémentaire : M. le Vice-Président indique que le comité de direction de l'office de tourisme de la Côte des Isles a approuvé le budget supplémentaire 2013 lors de sa séance du 04 avril 2013. Conformément à l'article R133-15 du code du tourisme, ce budget supplémentaire de l'office de tourisme constitué en EPIC doit être voté par le comité de direction puis transmis pour approbation au conseil communautaire.

Il présente ce budget supplémentaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

section d'exploitation

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	0.00	70	Ventes produits	0.00
012	Charges personnel	0.00	74	Subvention d'exploitation	-54 064.40
014	Atténuation de produits	0.00	042	Opérations d'ordre entre sections	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	002	Excédent antérieur reporté	54 064.40
66	Charges financières	0.00			0.00
023	Virement section investissement	0.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	0.00			
002	Résultat antérieur reporté	0.00			
		0.00			

section d'investissement

Dépenses			Recettes		
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	10	Dotations, réserves	20 950.64
20	Immobilisations incorporelles	2 551.21	13	Subventions d'investissement	0.00
21	Immobilisations corporelles	1 065.64	16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	021	Virement section fonct	0.00
040	Amortissement subventions	0.00	040	Amortissements	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	041	Opérations patrimoniales	0.00
001	Résultat antérieur reporté	17 333.79			20 950.64
		20 950.64			

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2013 de l'office de tourisme intercommunal.

## 6. BUDGET GENERAL

- Affectation du résultat 2012 :

Le Conseil Communautaire,

Après avoir constaté le résultat du compte administratif 2012 du budget général de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, à savoir :

Section fonctionnement : excédent	1 214 674.17 €
Section d'investissement : besoin financement	-798 432.40 €
<b>Résultat net 2012</b>	<b>416 241.77 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 comme suit :

- . c/002R - excédent de fonctionnement reporté..... 416 241.77 €
- . c/1068R - excédent de fonctionnement capitalisé..... 798 432.40 €

- Vote des taux des taxes directes locales 2013 : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux des taxes directes locales 2013 :

- Taxe d'habitation : 7.35 %
- Taxe sur le foncier bâti : 8.26 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 13.78 %
- Contribution foncière des entreprises : 6.98 %
- Fiscalité professionnelle de zone : 21.59 %

- Subventions 2013 : M. le Vice-Président présente le détail du compte 6574 – subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé. Il énumère les subventions sollicitées depuis le début de l'année 2013 et présente les subventions proposées par la commission Finances :

Désignation	Proposition
<b>Engagements contractuels</b>	
Association Eveil à la Musique ( <i>attribuée en décembre</i> )	24 495 €
Secteur Action Gérontologique - taxi.com en Côte des Isles ( <i>attribuée en décembre</i> )	25 000 €
	49 495 €
<b>Associations</b>	
Association Conscience Humanitaire ( <i>financement hébergement d'urgence</i> )	1 720 €
Foyer socio-éducatif du collège de Portbail	1 800 €
Association parents élèves du collège	1 800 €
Amicale pompiers Barneville-Carteret	3 243 €
Amicale pompiers Portbail	2 679 €
Association sportive du collège	1 800 €
	13 042 €
<b>Manifestations</b>	
Course cycliste « La Gainsbarre » ( <i>attribuée en mars</i> )	2 500 €
CAP - Festival de l'Enfant ( <i>attribuée en décembre</i> )	17 000 €
Association Tour de la Manche Organisation ( <i>subvention exceptionnelle attribuée en décembre</i> )	4 800 €
Association Côte des Arts – Festival Havres des Arts	2 500 €
	26 800 €
<b>Total montants subventions</b>	<b>89 337 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 26 voix pour (M. Laidet ne participant pas au vote) et 1 voix contre (M. René Mabire) :

- donne son accord au versement des subventions détaillées ci-dessus,
- autorise M. le Président à signer les conventions de subventions correspondantes.
- Demande de participation au local SNSM : sur proposition du bureau, le conseil communautaire est sollicité pour une décision de principe sur une participation au financement du local SNSM de Barneville-Carteret.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer à la construction du local SNSM à Barneville-Carteret par le biais d'un fonds de concours équivalent à 10 % des travaux limités à 250 000 € HT.
- Budget primitif 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de budget primitif 2013 étudié par la Commission des Finances du 02 avril 2013.

section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	896 425.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	416 241.77
012	Charges personnel et frais assimilés	1 096 125.00	013	Atténuation de charges	30 000.00
014	reversement sur impôts	474 583.00	70	Produits des services	723 500.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00	73	Impôts et taxes	2 142 686.00
023	Virement section d'investissement	832 281.13	74	Dotations et participations	913 271.00
65	Autres charges gestion courante	872 763.77	75	Autres produits de gestion courants	126 865.00
66	Charges financières	132 000.00	77	Produits exceptionnels	6 630.00
67	Charges exceptionnelles	4 000.00	<b>total</b>		<b>4 359 193.77</b>
042	Opérations d'ordre entre sections	51 015.87			
<b>total</b>		<b>4 359 193.77</b>			



section d'investissement

Dépenses			Recettes		
001	solde d'exécution reporté	16 514.40	002	Excédent investissement reporté	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	342 470.00	021	virement section de fonctionnement	832 281.13
20	Immobilisations incorporelles	3 000.00	024	Produit des cessions	0.00
204	Subventions d'équipement versées	30 000.00	10	Dotations, réserves	1 324 866.40
21	Immobilisations corporelles	198 398.00	13	Subventions	1 151 678.00
	total opérations d'équipement	3 650 300.00	16	Emprunts et dettes assimilées	880 841.00
	<b>total</b>	<b>4 240 682.40</b>	040	Opérations d'ordre entre sections	51 015.87
				<b>total</b>	<b>4 240 682.40</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, sur proposition de M. le Vice-Président et de la Commission de Finances du 02 avril 2013, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif 2013 de la Communauté de Communes de la Côte des Isles qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 359 193.77 € en section de fonctionnement et à 4 240 682.40 € en section d'investissement.

M. le Vice-Président remercie Mme Laurence Mabire pour son aide et son travail.

## 7. PROGRAMME D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

- Convention FDGDON 2013 : M. le Vice-Président présente le projet de convention à passer avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) de la Manche.

Cette convention concerne la lutte contre les rongeurs aquatiques et la prestation de la FDGDON se décompose en deux volets :

- volet animation/coordination, suivi des actions et investissement : la participation de la Communauté de communes est calculée pour 1/3 en fonction du nombre d'habitants par commune et pour 2/3 en fonction de la surface de la commune, soit un montant de 5 539.67 € pour l'année 2013,
- volet indemnisation : la participation de la communauté de communes est calculée sur la base du nombre de ragondins et rats musqués éliminés pendant la campagne de piégeage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer la convention à passer avec la FDGDON pour l'année 2013 et à régler les frais correspondants.

## 8. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

- Régime indemnitaire – maintien des taux de référence antérieurs : M. le Vice-Président fait savoir que, suite à la revalorisation des bases légales des indemnités arrêtée dernièrement, le montant indemnitaire de certains agents est diminué.

En vertu de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – alinéa 3, « l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ... peut décider de maintenir, à titre individuel au fonctionnaire concerné, le montant indemnitaire dont il bénéficiait en application des dispositions réglementaires antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué, soit par l'application des dispositions réglementaires applicables aux services de l'Etat servant de référence, soit par l'effet d'une modification des bornes indiciaires du grade dont il est titulaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir les montants indemnitaires ou salariaux antérieurement perçus aux agents concernés par une éventuelle baisse de leurs indemnités.

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### Calendrier

- samedi 13 avril 2013 – St Sauveur le Vicomte : AG association des maires de la Manche
- mercredi 17 avril 2013 – 18 h 30 : commission Espace Rural
- lundi 22 avril 2013 – 20 h 30 : association Fleurissement
- vendredi 26 avril 2013 – 15 h 30 - siège de la Communauté de Communes de la Côte des Isles : rencontre M. Travers Député et les maires du littoral.
- lundi 13 mai 2013 – 20 h 30 : commission Jeunesse
- mercredi 22 mai 2013 – 18 h : bureau communautaire

- jeudi 30 mai 2013 – 20 h 30 : conseil communautaire

Au sujet de la réunion du vendredi 26 avril, M. Guy Cholot précise que cette rencontre, en présence de M. Travers, député et de Maître Lecoustumer, avocat, aura pour thème l'analyse des différents problèmes liés à la loi du littoral et les possibles aménagements, afin de tenir compte des particularités régionales.

#### Subventions collège A Miclot Portbail

M. Dieudonné Renaux, Conseiller Général, remercie les élus pour les subventions qu'ils ont accordées aux différentes structures du collège de Portbail et indique qu'une autre subvention sera éventuellement sollicitée si l'équipe féminine de rugby du collège, qualifiée pour le championnat de France à Tulle, décide d'y participer.

#### Etude diagnostic plantes invasives

M. Daniel Mellet fait savoir aux élus qu'une stagiaire du SYMEL, Mlle Elisa Talbourdet, effectue actuellement une étude/diagnostic des plantes invasives sur le territoire de la Côte des Isles.

#### Communication

M. Eugène Vrac souhaite une communication renforcée concernant les sujets d'actualité de la collectivité, à savoir :

- *l'avancement de la réforme territoriale* : M. Henry Leveel indique que les membres de la CDCI ne se sont pas réunis depuis 1 mois ½. Il fait part du vote unanime pour la fusion Carentan/Sté Mère Eglise dont les réflexions étaient engagées depuis 2 ans et précise que cette fusion conduira certainement vers une communauté de communes des Marais. La fusion Valognes/Bricquebec est plus difficile, le Président de la Cté de Communes de Bricquebec souhaitant une fusion à trois. Au regard des fusions déjà mise en place, le département tente à s'organiser autour de bassins de 20 à 50 000 habitants.
- *l'avancement quant aux sollicitations de la délégation des agriculteurs lors du conseil communautaire du 7 mars dernier*. M. Daniel Mellet indique que ce sujet sera abordé lors de la prochaine commission espace rurale du 17 avril prochain.
- *La possible mutualisation de moyens lors d'intempéries*
- *l'édition du prochain « Echo des Isles »*. Mme Leseigneur indique que celui-ci est bientôt terminé.

#### Base nautique de Barneville-Carteret

M. Joseph Poulain souhaite connaître l'avancement de ce projet. M. Alain Desplanques indique que le permis de construire, signé par M. le Maire de Barneville-Carteret, a fait l'objet de deux recours gracieux. Ceux-ci ont été rejetés. Des discussions entre les élus de la commune, de la Communauté de Communes (maître d'ouvrage) et les opposants au projet sont toujours en cours avec l'architecte. Le projet pourrait aboutir dans un délai de trois semaines.

#### Loi du littoral

M. Jean-Luc Boussard indique que la loi sur les risques de submersions marines a pour conséquence, sur sa commune, la mise en suspens d'une trentaine de permis de construire. Les familles concernées subissent un préjudice moral et financier. Il s'insurge contre cet état de fait indiquant que les communes littorales possédant un territoire endigué n'auront plus la possibilité de l'urbaniser. M. Henry Leveel propose qu'une motion soit déposée à ce sujet lors de l'assemblée générale des maires de la Manche du samedi 13 avril prochain. M. Alain Desplanques précise que la rencontre avec M. Travers du 26 avril prochain découle également de cette polémique.

M. Alain Desplanques remercie les délégués pour leur écoute et leur indulgence à son égard.

La séance est levée à 22 h 45

